Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 1

Artikel: Enfants maltraités : l'accablante réalité

Autor: Collet, Simone

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280191

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Enfants maltraités: l'accablante réalité

Les mauvais traitements envers les enfants sont plus répandus qu'on le croyait. Le rapport du groupe de travail Enfance maltraitée en Suisse, mandaté par la Confédération, en donne un accablant témoignage.

ne enquête menée auprès de recrues, de détenus, de parents et d'éducateurs, ainsi qu'auprès de 5000 services médicaux et 816 services sociaux, ne révèle que la pointe de l'iceberg. En un an, 1155 nouveaux cas ont été détectés, lesquels représentent une faible partie des cas récemment découverts. En fait, notre pays comprendrait entre 40 000 et 45 000 cas d'abus sexuels envers les enfants. Seul un accusé sur cinq est condamné par un tribunal. Près d'un quart des enfants concernés ont pourtant fait l'objet d'une mesure de protection judiciaire. La violence se reconduit de génération en génération. Loin d'amener les parents à se comporter correctement, contrôles et condamnations alourdissent encore la situation. Le seul remède valable est d'agir en amont et de parer aux causes engendrant les mauvais traitements, en sachant que plus les facteurs de risques sont nombreux, plus grands sont les dangers de violences.

Au niveau international

Se basant sur l'étude des causes de la maltraitance enfantine, le groupe de travail mandaté par la Confédération propose une série de mesures dont certaines peuvent paraître révolutionnaires. Selon leurs recommandations, il est impératif pour notre pays de ratifier la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. La prostitution en-



Savoir décrypter derrière le visage, la détresse retenue.

(Photo Roland Burkhard)

fantine et la pornographie mettant en scène des mineur-e-s devraient être reconnues comme crimes imprescriptibles, tout comme devrait être prohibée l'organisation de voyages à but d'exploitation d'enfants prostitué-e-s. Il y aurait lieu également d'interdire la diffusion de films télévisés présentant des scènes de sadisme.

Région lausannoise: centre de puériculture

Apporter des réponses à l'inquiétude des parents dès les premiers jours de l'arrivée d'un enfant permet parfois de prévenir des traitements inappropriés, voire parfois agressifs.

(sk) – L'arrivée d'un nouveau-né dans la plupart des foyers est accueillie avec une joie toute particulière. Il se peut cependant que les familles soient mal préparées aux nombreuses tâches que réclame la prise en charge d'un nourrisson. Des pleurs que rien n'arrête, des rougeurs persistantes, une nourriture mal digérée, et l'inquiétude envahit le cœur des parents.

Pour répondre à ces angoisses inévitables que tout parent connaît un jour ou l'autre, un centre de puériculture s'est ouvert, répondant à toutes les questions des parents qui désirent faire appel à ses services. La zone d'intervention du centre s'étend aux communes de Lausanne et de sa banlieue. Jusqu'à ce jour, le Centre de puériculture s'est efforcé de contacter personnellement toutes les jeunes mères. Mais cet objectif devient difficile à atteindre.

Des infirmières spécialement formées fournissent des conseils sur les soins à prodiguer, rendent des visites à domicile, animent des rencontres de quartier, etc. Hormis une finance d'inscription de 10 fr. par enfant, leurs prestations sont fournies gratuitement.

Tous les matins, du lundi au vendredi, de 8 h à 9 h, les infirmières dispensent leurs conseils par téléphone. En dehors de ces heures, un répondeur enregistre les demandes.

Le Centre de puériculture de Lausanne et environs se trouve à la rue de la Pontaise 2, 1018 Lausanne. On peut l'atteindre au (021) 37 36 32 ou (021) 37 40 39.

Et chez nous?

Un certain nombre de mesures devraient également être prises au niveau fédéral:

- mise sur pied d'une concertation suivie entre offices fédéraux et responsables cantonaux;
- introduction dans la Constitution de l'interdiction des châtiments corporels et des traitements dégradants envers les enfants;
- prise en charge par les caisses maladie des frais de traitement des mineurs ayant subi des mauvais traitements, qui auront droit également aux prestations déterminées par la loi fédérale sur l'aide aux victimes (LAVI);
- extension du délai de prescription de deux ans actuellement (!) à dix ans;
- renonciation à poursuivre une personne ayant de bonne foi dénoncé à tort des mauvais traitements;
- professionnalisation des juges de la famille:
- instauration d'une autorité parentale conjointe et audition de l'enfant par le juge en cas de divorce;



- droit pour l'enfant de renoncer aux relations avec l'un des parents;
- extension de foyers de rencontre ouverts le week-end lors de l'exercice conflictuel du droit de visite;
- création par la Confédération d'un poste de médiateur.

Mesures révolutionnaires

L'amélioration des conditions de vie des familles les plus démunies, notamment, devrait apporter une correction de cette dramatique situation. Ainsi, il serait judicieux:

- d'instituer des consultations de prévention dans les maternités déjà;
- d'apporter une aide financière aux parents élevant seuls leurs enfants afin qu'ils ne soient pas obligés d'exercer une activité lucrative hors du foyer pour des raisons économiques
- de développer, en quantité comme en qualité, les diverses formes de garde des enfants hors de sa famille;
- d'introduire prioritairement dans le calcul des impôts les charges familiales;
- d'adapter les allocations familiales aux coûts réels d'un enfant;
- de mettre à disposition, à des conditions financières supportables, des appartements répondant aux exigences minimales en matière d'espace et de confort;
- d'accorder les mêmes droits aux deux sexes quant aux salaires, horaires et plans de carrière, tout en tenant compte des obligations familiales surtout dans les familles monoparentales;
- d'éviter les violences à l'école et d'alléger les programmes scolaires tout en développant l'horaire continu et les lieux d'accueil pour les enfants dont les parents travaillent à l'extérieur;
- de développer les lignes téléphoniques pour les enfants en détresse et les centres d'accueil d'urgence.

Simone Collet

A Lausanne, sur 369 situations enregistrées au Service universitaire de pédopsychiatrie à Lausanne, 184 cas de mauvais traitement ont été dénombrés, dont 63 seulement avaient été identifiés au moment de l'entrée.

Abus sexuels... parlons-en

Pour sortir du mur du silence dans lequel s'enferment les victimes d'abus sexuels dans leur enfance, une association *Faire le pas* se propose d'organiser un groupe de rencontre hebdomadaire qui leur permettrait une écoute respectueuse et chaleureuse et le partage de leur réalité avec d'autres femmes. Renseignements au Bureau Information Femmes, case postale 4, 1000 Lausanne 22, tél. (021) 20 04 04, de 9 h à 12 h.

A la rescousse des enfants

(sc) – Depuis neuf mois délégué à la prévention des mauvais traitements envers les enfants pour l'Etat de Vaud, poste unique en Suisse, Georges Glatz, qui fut pendant vingt-trois ans journaliste, a présenté fin octobre au Cercle de la presse à Lausanne un premier bilan de son activité.

Bénévole au conseil de fondation de Terre des hommes, Georges Glatz a par ailleurs créé le Comité international pour la dignité de l'enfant (CID), qui a déposé plainte pour incitation à la débauche et instigation à l'attentat à la pudeur des enfants contre une agence de voyages qui a dû fermer ses portes. C'est également au CID que 153 fillettes doivent leur libération dans l'affaire dite des «vierges birmanes». Rappelons par ailleurs l'arrestation du directeur du Sorgentelefon qui a défrayé la chronique. Actuellement dans le colimateur du CID, le trafic d'organes prélevés en Amérique sur les enfants pauvres du sud pour les enfants riches du nord et un réseau de prostitution enfantine sur Minitel dans l'Hexagone. Chez nous, le nouveau délégué a été «stupéfait et horrifié de constater l'ampleur du phénomène de la maltraitance, et l'opacité du voile du tabou qui les recouvre.»

Dans notre pays, une fille sur huit et un garçon sur dix sont victimes d'abus sexuels. Un cas par jour arrive aux autorités vaudoises. La police enregistre actuellement une montée des plaintes.

Un mois après les représentations de la pièce de théâtre *A Bouche décousue* traitant d'abus sexuels envers les enfants, les cas se déclarent. Au stand dressé au Comptoir suisse, 30% des visiteurs ont dit avoir connaissance d'abus sexuels. «Dans un pays où l'on contrôle les voitures à tout bout de champ, on pourrait faire un peu plus pour les enfants!» s'exclame le délégué.

Les mauvaises notes

Le premier cas traité par le délégué a été le suicide d'une jeune fille à la suite d'abus sexuels. Dix adultes étaient au courant des faits, dont le directeur de son collège et le psychologue scolaire. Personne n'a rien fait, chacun expliquant le drame par de mauvaises notes aux examens. Or, si on avait simplement respecté le cadre juridique, cette jeune fille serait encore en vie. «J'ai constaté beaucoup d'erreurs de dysfonctionnement» affirme Georges Glatz.

Dans un autre cas, dix-sept personnes de différents services se sont penchées sur un dossier pendant trois ans. Beaucoup de rapports ont été établis, mais aucune prise en charge de l'enfant et de la famille n'a eu lieu. En outre, le secret médical tombe en cas de maltraitance et les médecins ont l'obligation de signaler les cas, ce qu'ils ne font pas toujours.

La mission du délégué est de coordonner les différents services et d'harmoniser rapidement les secteurs s'occupant de maltraitance. Un rapport est attendu pour le 30 novembre. Dès janvier sera créé un groupe de consultation rassemblant les professionnels concernés, auxquels toute personne soupçonnant un cas pourra s'adresser.

Croire les enfants

Il y a lieu de rendre obligatoire la formation à la détection des mauvais traitements dès l'Ecole normale; 98% de ce que disent les enfants est vrai; 80% des abus ont lieu dans le cercle proche de la famille. Beaucoup de cas concernent le second époux de la mère remariée. Pour «avoir» un enfant, les pédophiles déploient des stratégies diaboliques, qui peuvent couvrir plusieurs années. On trouve plus de pédophiles dans les milieux professionnels s'occupant des enfants.

Le délégué a amené avec lui Laurence, une jeune infirmière en pédiatrie qui a apporté un bouleversant témoignage sur les horreurs subies alors qu'elle n'était qu'une enfant, victime de parents abuseurs et tortionnaires issus de l'intelligentsia (père ingénieur, mère journaliste), donc à priori moins soupçonnables que dans un milieu simple: inceste du père à l'instigation de la mère dès l'âge de 5 ans, prostitution quotidienne jusqu'à l'âge de 17 ans, enfermement dans un placard, coups de couteau, manque de nourriture allant jusqu'au partage de la gamelle du chien.

Laurence a évoqué les séquelles psychologiques du drame de sa jeunesse saccagée «C'est comme si je venais d'une autre planète. Je suis marginalisée à vie. Je suis une invalide de la maltraitance.»

Georges Glatz souhaite «faire bouger le politique». Or, les coupes budgétaires touchent le secteur social alors qu'il faut des moyens importants pour la prévention. Et Laurence d'ajouter: «Qu'est-ce qui coûte le plus cher? Prévenir des abus sur un enfant, ou assister un adulte déséquilibré plus tard?»